

SNES-FSU – CAN des 14 et 15 mars 2017

Texte général

Introduction

A six semaines du premier tour des élections présidentielles, alors que la situation de notre pays nécessiterait un débat de fond sur les projets, la campagne est engluée dans les affaires touchant les candidats de droite, les rivalités intestines, la division de la gauche. L'absence de confrontation véritable des idées sur les sujets centraux comme le devenir des services publics, la fiscalité, la protection sociale, la construction européenne... laissent de fait s'installer les idées xénophobes, dangereuses pour la cohésion sociale, de l'extrême droite.

Cette situation accentue le sentiment de toute une partie de la population de n'être pas représentée par la plupart des partis politiques, témoigne d'une crise de notre démocratie et risque de se traduire par l'abstention voire le vote FN. La victoire de ce dernier constituerait une rupture avec les principes de la démocratie tels que nous les connaissons aujourd'hui. Face au FN, il est donc de la responsabilité des organisations syndicales de montrer la réalité des propositions de l'extrême droite, leur caractère discriminatoire, le caractère non démocratique du Front national dont la Présidente n'a pas hésité à menacer les fonctionnaires, en particulier ceux de la Justice au mépris du respect de la séparation des pouvoirs.

Dans le contexte actuel, les futures élections peuvent déboucher sur le choix d'un candidat porteur des idées les plus libérales sur les retraites, les services publics, la réforme du Code du travail, pire celui d'un candidat de la droite la plus réactionnaire ou de l'extrême droite.

C'est pourquoi, le SNES-FSU avec la fédération a à cœur de faire connaître ses propositions pour le développement des services publics, notamment celui de l'éducation, la protection sociale, la formation des jeunes et salariés afin de diminuer le chômage, la fiscalité etc. L'enjeu réside bien dans le fait d'essayer d'impulser des débats publics, montrer qu'il n'y a pas de fatalité aux dégradations, de la destruction des solidarités, de la montée des inégalités. A cet égard, le SNES demande à la FSU de prendre tous les contacts possibles avec l'ensemble des forces progressistes pour faciliter la prise de conscience des dangers de l'abstention, analyser les programmes des candidats à l'aune de nos revendications.

Dans son domaine propre, le SNES-FSU continue de porter ses propositions pour le second degré en insistant sur les questions de démocratisation et les moyens humains et financiers nécessaires à cela.

Il est vital également de développer la syndicalisation, renforcer notre organisation, afin de pouvoir peser le plus fortement possible dans le mouvement social qui aura à prendre des initiatives pour contrer de probables attaques contre notre modèle social.

Éducation

Collège / LSU et DNB

Les conséquences de la réforme du collège sont à présent bien visibles dans les établissements : suppressions de postes à la rentrée prochaine (l'équivalent d'un demi temps plein par collège à Toulouse, suppressions de postes de lettres classiques à Bordeaux etc.), augmentation de la charge de travail, multiplication des injonctions et arbitrages impossibles entre les équipes sur la répartition des maigres moyens dévolus à l'autonomie.

Au delà des difficultés techniques, de nombreuses pressions des échelons hiérarchiques révèlent une vision contestable de l'évaluation des élèves, dans laquelle les enseignants sont dessaisis de leur liberté pédagogique. Le SNES-FSU réaffirme ses positions sur le LSU et le DNB : renseigner a minima les différentes rubriques du LSU (selon les configurations locales), ne pas renseigner les domaines du socle avant le conseil de classe de troisième trimestre, aller au plus simple pour l'épreuve orale du DNB. Des outils ont été mis en ligne sur le portail : www.snes.edu/Le-point-sur-le-LSU.htm. Du

matériel sera envoyé.

Collège / mixité sociale

Les mesures de mixité sociale se multiplient selon des modalités qui n'ont pas toujours fait l'objet de la concertation nécessaire. Le SNES-FSU demande un groupe de travail national sur cette question, pour travailler dans la transparence, mutualiser les pratiques et les bilans académiques de façon à enrichir les débats et améliorer les propositions, notamment sur les conditions de mise en œuvre et sur la question de la place de l'enseignement privé.

Lycées / conservation des notes

Dans le plan de lutte contre le décrochage, le Ministère veut étendre le dispositif de conservation des notes après un échec au bac aux élèves qui redoublent leur Terminale dans une autre série ou une autre voie. Les projets de décret et d'arrêtés, écrits de manière ambiguë voire obscure, reposent sur le principe contestable d'équivalences entre épreuves à coefficients relatifs comparables sans tenir compte des modalités des épreuves, des contenus de programmes ou des horaires hebdomadaires de la discipline correspondante. Ces dispositions sont articulées avec les principes du droit au retour dans le lycée d'origine et de l'adaptation du parcours des élèves concernés. A ce jour, il n'existe pas de bilan officiel de leur mise en œuvre. Tout au plus sait-on que les capacités d'accueil limitées des lycées dans certaines académies ont rendu impossible l'application du décret et que la conservation des notes s'est souvent traduite par une dispense de cours.

En tout état de cause, ces textes exigent au minimum d'être réécrits sur la base d'une réflexion sur les contenus et modalités des épreuves ainsi que l'horaire dédié à l'enseignement en Terminale. En l'absence d'évolution, le SNES-FSU demande à ce qu'ils soient retirés de l'ordre du jour du CSE du 23 mars prochain.

Le SNES-FSU alerte par ailleurs sur la nécessité de permettre aux élèves qui le souhaitent de suivre les cours pour préparer les épreuves qu'ils veulent passer de nouveau, en particulier l'Épreuve anticipée de français (EAF).

Il a été à l'initiative d'un avis du CHSCTM concernant les conditions de correction des épreuves écrites et orales de l'EAF. Les réponses apportées par le ministère sont un point d'appui qui permettront aux sections académiques d'intervenir auprès des DEC pour l'amélioration des conditions de travail des collègues.

Rentrée 2017 : moyens, effectifs, concertation

Le CN de janvier a fait le point des conditions de rentrée prévisibles compte tenu des évolutions de moyens et d'effectifs. Nous notons que, même si, pour la première année depuis 2012, les emplois créés sont tous des emplois de titulaires, toutes les académies font le constat que, au mieux les taux d'encadrement ne se dégraderont pas par rapport à 2016. Suite à la tenue des CA et des CT de carte scolaire, cette analyse globale se confirme, avec des situations plus ou moins tendues selon les académies sans doute du fait d'évolutions démographiques un peu différentes. A ce sujet, une note de la DEPP du début mars confirme l'augmentation des effectifs dans le second degré pour la prochaine rentrée : + 50 000 élèves sur l'ensemble du second degré (public + privé). Dans le public, 34 000 élèves supplémentaires en lycées et 15 700 au collège sont attendus. Depuis 2007, les effectifs des collèges n'ont jamais été aussi nombreux que ceux prévus pour 2017 et 2018. Les évolutions au collège sont liées au boom démographique de 2006 (+ 22 000 naissances en 2006 par rapport à 2005 et pas d'équivalent depuis 1981) en même temps que le départ des générations de 2002 et 2003 beaucoup moins nombreuses. Se confirme une augmentation en Sixième proportionnellement plus forte dans le secteur privé que dans le public (+1,5% dans le privé contre +0,5% dans le public). En lycée la hausse est prévue exclusivement sur les Terminales (arrivée de la génération 2000 et conséquence des réinscriptions après l'échec au bac : la proportion des recalés session 2016 qui se sont réinscrits à la rentrée a progressé de +2,5 points par rapport à 2015). Les conditions de la concertation,

que ce soit au niveau des établissements ou des académies sont loin d'être satisfaisantes ; des refus de soumettre le vote de la répartition des moyens au CA à cette date ont encore été signalés ; les informations et documents mis à disposition des représentants des personnels dans les CTA ou CTSD sont de plus en plus indigents et ne permettent pas une analyse de la situation des établissements.

Politiques régionales et instances de concertations

Un élément important de cette préparation de rentrée est le travail sur la carte des formations. Les régions dont le poids a été renforcé par la réforme territoriale dans le domaine économique, arrêtent (depuis la loi Peillon) la carte des formations professionnelles après avis du recteur et sur la base d'une convention signée entre région et représentant de l'État. Dans les nouvelles régions qui résultent de fusions, les représentants des personnels ont été le plus souvent écartés des discussions préparatoires qui se sont tenues entre les différents recteurs ; les CT comme les CAEN ont au mieux découvert des projets tout ficelés sur lesquels il n'était plus possible d'intervenir. La Loi Peillon a aussi transféré la maintenance informatique des établissements à leur collectivité de rattachement, y compris pour les réseaux et matériels pédagogiques : la mise en œuvre effective de cette compétence mériterait que l'on en fasse un bilan. Concernant les CAEN, se pose dans les nouvelles régions, la question de leur périmètre et de leur composition. En effet, la circulaire sur les régions académiques du 04/03/2016 prévoit le maintien des anciens CAEN sous leur forme académique pour l'année 2016 « dans l'attente de les adapter aux nouveaux périmètres régionaux ». A ce jour, le ministère n'a donné aucune indication sur ses intentions. Au-delà de la question du périmètre se posent les questions de composition et de calcul de représentativité. La composition des CAEN-CDEN et le mode de désignation des personnels dans ces instances font l'objet en effet de textes « contradictoires », tout au moins inopérants. Les textes indiquent en effet que ce sont des représentants des personnels titulaires de l'État qui sont désignés, mais les désignations sont basées sur les élections aux CTA, dont le collège électoral comprend aussi les personnels non titulaires. Nous interpellons le ministère sur cette question.

Le remplacement

A l'approche des élections, alors qu'aucun bilan n'a été fait par le ministère sur le remplacement, la ministre s'apprête à publier une circulaire sous la pression des fédérations de parents d'élèves et de la Cour des comptes. Elle fait l'impasse sur le manque criant de TZR, conséquence de la crise de recrutement que nous connaissons.

La circulaire concernera le remplacement dans le premier degré et dans le second degré. Dans le second degré, le projet prévoit la réactivation du décret n° 2005-1035 du 26 août 2005, dit « Robien » pour les remplacements au sein de l'établissement, le SNES-FSU continue à en demander l'abrogation. Il prévoit en outre un dispositif d'information vers les parents et « *l'accompagnement des enseignants en cas d'absences perlées* ».

Outre la méthode - circulaire rédigée et publiée à la hâte avec un dialogue social qui n'est que de façade – le SNES-FSU dénonce la réactivation du dispositif Robien qui a prouvé son inefficacité depuis sa mise en place. Il rappelle son exigence que rien ne soit imposé aux personnels, dont la charge de travail est déjà trop importante. Le SNES-FSU demande l'augmentation des moyens en personnels de surveillance pour assurer l'encadrement des élèves dans de bonnes conditions lors d'absences ponctuelles.

Le SNES-FSU s'oppose à la décision du ministère de préconiser l'organisation de la formation continue et des jurys d'examens les mercredis après-midi ou pendant les vacances scolaires. Il s'inquiète des dispositions visant à l'information des parents. Quant au suivi des absences perlées, il n'est acceptable que s'il a pour objectif d'aider les collègues en difficulté et qu'il s'accompagne de moyens, notamment en matière de médecine du travail.

Évaluation

Le ministère a décidé de ne pas soumettre au vote des élus au CTM le projet d'arrêté et les cinq modèles de grilles d'évaluation des personnels. Le SNES-FSU dénonce cette décision qui ne permet pas l'expression démocratique des personnels. Si le ministère persiste dans sa décision, le SNES-FSU déposera un vœu sur la base de ses mandats (déconnexion évaluation / carrière, respect des prérogatives des IPR et CE...) pour dénoncer toute volonté de renforcer les prérogatives des chefs d'établissement et les outils de management.

En tout état de cause, le SNES-FSU continue d'intervenir pour améliorer le système d'évaluation sans en rester au statu quo. A cet effet, il déposera des amendements.

Revalorisation des professeurs de chaire supérieure

Le SNES-FSU se bat depuis des mois pour que le protocole PPCR s'applique au corps des professeurs de chaire supérieure. Malgré les résistances existant au sein du ministère, la pression conjointe du SNES-FSU et des associations de spécialistes a permis d'obtenir que le cabinet de la ministre présente un projet de revalorisation.

On retrouve dans ce projet des revendications du SNES-FSU :

- l'avancement à un rythme unique,
- le raccourcissement du temps d'attente entre le 5^e et le 6^e échelon,
- l'ajout de points d'indice aux échelons à l'identique de ce qui a été fait pour le corps des professeurs agrégés,
- l'accès à la hors échelle B

Mais il subsiste un point de désaccord profond qui porte sur la modalité d'accès à la hors échelle B qui se ferait dans le corps des professeurs agrégés avec un contingent spécifique alors que le SNES-FSU revendique cet accès par la création d'un échelon supplémentaire dans le corps des chaires supérieures. Une large consultation organisée par le SNES-FSU auprès des collègues exerçant en CPGE a eu pour résultat qu'une grande majorité de collègues a validé la stratégie du SNES-FSU qui consiste à peser au maximum sur les discussions et à acter toutes les avancées qui peuvent l'être. Cette consultation a permis de porter la voix des personnels et de dire au ministère que les professeurs de chaire supérieure ne se satisfont pas du dispositif retenu par le ministère pour l'accès à l'échelle B comme l'a indiqué le SNES-FSU dans un courrier à la ministre en date du 10 mars.

Les textes ministériels doivent être présentés au CTM du 22 mars. Le SNES-FSU y présentera des amendements qui portent sa revendication d'un accès à la HEB dans le corps des chaires supérieures. Une fois les avancées de carrière actées, le SNES-FSU poursuivra son combat syndical, en collaboration avec les associations, pour obtenir l'accès à la HEB dans le corps des CHS.

Non-titulaires

Application du décret de 2016

Le SNES-FSU dénonce l'insuffisance de cadrage national dans la mise en œuvre du décret de 2016 portant sur les conditions de travail et de rémunérations des contractuels d'enseignement, d'éducation et d'orientation ainsi que le retard pris dans son application et rappelle sa détermination à obtenir la mise en œuvre des grilles de salaire avec effet rétroactif et dans des conditions négociées avec les organisations syndicales : réévaluation de la rémunération *au moins* tous les trois ans, qui impose une augmentation rétroactive en partant de 2011, prise en compte de l'expérience professionnelle et des diplômes, majoration de la rémunération pour l'exercice en milieu difficile ou zones éloignées, ou disciplines dites rares.

Transfert de la gestion à Pôle emploi du dispositif de prise en charge des indemnités de l'Aide au Retour à l'Emploi :

Le transfert de la gestion des allocations chômage (ARE) vers Pôle emploi, qui permettrait une

accélération du versement du chômage mais entraînerait la fin des indemnités vacances calculées au prorata du temps travaillé pourrait entraîner une arrivée en fin de droit plus rapide. Le SNES-FSU alerte l'administration sur ce sujet afin d'obtenir qu'aucun collègue ne soit lésé.

Formation des contractuels : accompagnement dans l'emploi, plan d'action formation et préparation aux concours.

La préparation aux concours internes et réservés doit être améliorée et nettement différenciée, en ne se limitant pas à la seule préparation au dossier RAEP. Le taux de réussite aux concours réservés 2016 étant très bas, le SNES-FSU continue à intervenir pour une amélioration des conditions d'éligibilité et de préparation aux épreuves, notamment orales.

Contractuels COPSY menacés de licenciement ou de non renouvellement.

Depuis la publication du décret 2017-120 du 1 février 2017, instituant le corps des psychologues de l'éducation nationale, certains rectorats, plutôt que mettre en place des formations et VAE comme s'est engagé à le faire la DGRH pour accompagner les collègues non-titulaires recrutés par l'administration sans le master 1, voire même parfois sans licence de psychologie comme l'imposait déjà la loi de 1991, organisent des entretiens en vue du licenciement des contractuels en CDI et/ou du non renouvellement des CDD. L'administration considérerait même comme non cédés certains collègues, alors qu'ils sont en contrats continus depuis au moins 6 ans sans interruption supérieure à 4 mois, ce qui n'est pas conforme au décret du 12 mars 2012.

Le SNES-FSU doit exiger qu'aucun licenciement n'ait lieu et que les collègues devant bénéficier du CDI soient rétablis dans leur droits sans délai, charge ensuite à l'administration de mettre en œuvre les formations et/ou plan reconversion adéquates.

Le SNES rappelle son exigence d'un vrai plan de titularisation de tous les contractuels.

Recrutement – Formation

Dans les ESPE se décident en ce moment la mise en place des capacités d'accueil et des critères de sélection en liaison avec la Loi du 24 décembre. Si dans la plupart des ESPE le nombre des capacités est similaire à celui des inscrits de cette année, il nous faut veiller à refuser des critères trop restrictifs qui éloigneraient des formations et préparation aux concours des candidats jugés au préalable inaptes à préparer un concours. Il nous faudra aussi accompagner les étudiants qui se verraient refuser l'inscription dans un M1. Le recteur doit présenter trois autres possibilités à l'étudiant en liaison avec son projet.

Les résultats des admissions aux concours réservés sont tout aussi catastrophiques que l'an passé. A ce jour, 62 % des postes sont perdus, soit 754 postes. Faute de candidats en nombre suffisant. Il est temps que les conditions de la Loi Sauvadet permettent au plus grand nombre de contractuels de pouvoir accéder à ces concours, que des préparations aux concours soient ouvertes dans toutes les disciplines et dans toutes les académies, que l'on donne du temps aux contractuels pour se préparer.

Il demande que des listes complémentaires soient ouvertes dans toutes les disciplines des concours externes et internes.

La période des concours externes est ouverte et se poursuivra jusqu'au début avril, nous devons dans les S3 mettre les moyens nécessaires pour distribuer nos publications aux candidats aux concours. Premier contact pour beaucoup avec notre syndicat et source de syndicalisation future.

Retraité-es

Plus que jamais, les retraité-e-s doivent faire entendre leurs revendications, être visibles et présent-e-s dans la campagne électorale. Le SNES-FSU appelle les retraité-e-s à participer aux actions unitaires décidées par l'intersyndicale des 9 :

- . En organisant localement des initiatives analogues au colloque du CESE du 13 janvier.
- . En participant à la campagne de questionnaires dont l'objectif est de resserrer les liens entre l'ensemble des retraité-e-s pour affirmer nos revendications.
- . En assurant le succès de la journée unitaire nationale de mobilisation et d'action du 30 mars.

Il s'agit de continuer à défendre les retraites et les conditions de vie des retraité-e-s, d'exiger la revalorisation des pensions et le retour à l'indexation sur les salaires. Lutter pour une place reconnue des 15 millions de retraité-e-s dans la société est aussi une exigence commune à l'intersyndicale des 9. Si les CDCA ne sont pas tous installés, le SNES-FSU se félicite de l'entrée importante de la FSU dans cette instance qui va exiger une implication militante accrue dans les départements. Avec la FSU, il est intervenu auprès du ministre et de l'ADF pour exiger la mise en place rapide de tous les CDCA et la désignation de représentants de la FSU.

Le débat sur la « sécu » qui est lancé concerne l'ensemble des syndicats, les actifs et les retraités. Les retraité-e-s sont parmi les principales victimes du désengagement de la Sécurité sociale et de l'alignement des mutuelles, dont la MGEN, sur la pratique assurantielle de la tarification à l'âge, du fait de l'abandon de beaucoup de leurs valeurs mutualistes. Le SNES-FSU dénonce par ailleurs le contenu des cahiers des charges des accords de référencement qui exclut notamment de l'offre obligatoire l'aide à domicile et la dépendance en découplant couverture santé obligatoire et prévoyance devenue facultative. Dans ce cadre, le SNES-FSU s'inquiète de la réflexion menée par le Haut Conseil de l'Age sur la prise en charge financière de la perte d'autonomie à domicile qui renvoie à l'assurantielle. Les enjeux sur la « sécu », sur la retraite de la Fonction publique, menacée à nouveau, nécessitent un combat intersyndical commun

Protection sociale

Depuis 30 ans l'extension du champ de l'assurance maladie complémentaire a été concomitant aux désengagements de la Sécurité sociale. Les évolutions les plus récentes, les débats et prises de positions, notamment dans le cadre des présidentielles, montrent que parmi d'autres aspects de la protection sociale, l'assurance maladie et le système de soins, déjà bien malmenés, sont à la croisée des chemins.

Dans la Fonction publique d'État, et en particulier dans l'Éducation nationale, la seconde vague de référencement des organismes de protection sociale complémentaire organise à la fois, en l'absence de toute négociation, la mise en concurrence constante des opérateurs et le consumérisme des assurés, l'entrée des sociétés de banque/assurance, une régression des droits et un recul de la solidarité entre actifs et retraités.

La santé n'est pas une marchandise qui aurait vocation à être soumise aux lois du marché !

Le SNES-FSU impulsera une campagne d'information et de formation sur les questions relatives à la protection sociale.

Contre de nouveaux reculs d'ores et déjà programmés par certains candidats, pour une conception plus égalitaire et plus solidaire, notamment entre actifs et retraités, pour une reconquête et une extension de l'assurance maladie obligatoire, le SNES-FSU demande à la FSU d'impulser des débats à tous les niveaux et de rechercher les convergences avec les autres organisations syndicales afin de lancer les mobilisations qui s'imposent.

Il pèsera dans ce sens lors du débat spécifique qui aura lieu au CDFN du 21 mars. La journée internationale de la santé du vendredi 7 avril pourrait par exemple constituer une étape de ces nécessaires mobilisations.

Action

Alors que le débat pré-électoral se focalise sur les affaires, les rivalités de personnes ou encore les questions sécuritaires, c'est la question sociale que le SNES-FSU entend remettre au cœur du débat public. A cet effet, il interviendra pour que la FSU lance un appel des forces progressistes, en premier lieu des organisations syndicales, afin de mettre en avant les solidarités nécessaires au projet de société que nous promouvons (protection sociale, retraite, services publics, etc.) et contribue à un 1er mai unitaire dans cette perspective. Dans ce cadre, toutes les initiatives doivent être prises pour inciter les salariés à s'intéresser au débat public et à s'exprimer dans les urnes dès le premier tour.

En ce qui concerne les questions du second degré, le SNES a présenté dans sa conférence de presse son interpellation des candidats aux élections, il rendra compte des réponses qui seront données et il adaptera les fiches envoyées aux candidats pour les diffuser auprès de la profession afin que nos collègues s'emparent des thématiques portées par le SNES dans le cadre du débat électoral. Toujours dans ce cadre, le SNES organise un colloque « le lycée pour toutes et tous » le 29 mars.

Le SNES-FSU lance une campagne sur l'évaluation des personnels : il informera les personnels des critiques qu'il a portées à la fois sur la méthode (en cas d'absence de vote au CTM) et sur le fond (grilles qui risquent de décentrer l'évaluation du cœur de métier). A l'occasion de la mise en place des rendez-vous de carrière, il lancera une action coordonnée d'interpellation des IPR pour porter la voix de la profession face aux multiples injonctions pédagogiques que reçoivent les collègues. Il continue à demander un changement de la culture professionnelle des corps d'encadrement et travaillera à des propositions sur les missions et modalités de l'encadrement avec les syndicats de la FSU concernés. Le SNES-FSU demande une modification réglementaire afin que tous les collègues qui le souhaitent soient accompagnés lors des entretiens professionnels, ce qui en l'état des textes n'est pas possible.

Le SNES-FSU agit dans toutes les académies pour que l'application du décret 2016 se traduise par une harmonisation la plus favorable aux collègues des conditions de rémunérations et d'emploi des collègues non titulaires. Il poursuit son interpellation du ministère pour obtenir un élargissement des compétences des CCP.

Le SNES-FSU appelle les personnels à se mobiliser le 19 mars dans le cadre de la journée contre les violences policières.

Le SNES-FSU appelle au succès de la journée unitaire nationale de mobilisation et d'action des retraités le 30 mars.

La campagne de syndicalisation doit se poursuivre activement afin de montrer l'intérêt du collectif ainsi que l'activité du SNES-FSU sur l'ensemble des sujets concernant les conditions de travail et les métiers.